



Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2025

**Monsieur Steve FALTZ**  
**Conseiller Communal**

Monsieur le Conseiller Communal,

Par la présente, nous nous permettons de revenir au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins à votre demande d'informations supplémentaires du 29 avril 2025 relative aux logements inoccupés appartenant à la Ville d'Esch-sur-Alzette.

A titre préliminaire, il nous est important de relever que le fait qu'un logement soit libre, n'implique pas nécessairement que la situation permette de commencer immédiatement des travaux. En effet, selon l'état du bâtiment, des projets et des travaux de rénovation de l'immeuble entier doivent être prévus. Il s'en suit qu'il peut arriver que des logements soient non-occupés, mais que les travaux ne peuvent commencer qu'une fois que d'autres logements se sont également libérés.

Afin de faciliter la lecture, nous nous sommes permis de vous joindre un tableau qui reprend de manière lisible et structurée la situation des logements actuellement non-occupés, et appartenant à la Ville d'Esch-sur-Alzette. Ce tableau est subdivisé en plusieurs rubriques :

- une rubrique principale pour les logements libres dont les travaux de rénovation peuvent être entamés ;
- une rubrique reprenant des projets pour lesquels la Ville attend la libération d'autres logements ainsi que des projets où un projet alternatif est étudié ;
- une rubrique reprenant des objets en suspens, par exemple suite à une succession ;
- une rubrique reprenant les logements où les travaux de rénovation sont terminés et pour lesquels le service Logement est chargé de proposer leur occupation future.

En guise de conclusion, nous nous permettons de revenir en détail à vos différentes questions :

1. *Quels sont les logements appartenant à la Ville actuellement considérés comme inhabitables ?*  
Dans le tableau annexé vous trouverez tous les logements dits sociaux qui ne sont actuellement pas occupés. Dans les différentes colonnes, vous trouverez les renseignements demandés concernant l'adresse (y compris, le cas échéant, la localisation de l'appartement), la surface, le type et la date depuis qu'il est libre pour travaux.
2. *Quelles sont les estimations financières concernant les rénovations nécessaires pour chaque logement pour les rendre habitables ?*  
Également dans le tableau en annexe, vous trouverez une colonne intitulée « montant », qui reprend l'estimation des coûts des travaux dans les fourchettes demandées. Nous vous remercions attentif au fait que selon les cas de figure il s'agit soit de montants pour un logement seul, soit d'un montant pour les travaux de tout l'immeuble.

3. *A quelle échéance ces travaux sont-ils prévus ?*

Dans les colonnes « 1er budget » et « classification » du tableau annexé, vous trouverez les indications concernant les années budgétaires et l'imputation au budget ordinaire ou extraordinaire. Concernant les échéances des travaux, vous trouverez également, par objet, une date d'estimation de fin des travaux.

Dans l'espoir que la présente réponse ait pu répondre à vos interrogations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller Communal, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Christian WEIS  
Bourgmestre



Bruno CAVALEIRO  
Echevin délégué aux affaires sociales



Meris SEHOVIC  
Député-Echevin délégué aux Bâtiments